



Deversoir de Beaulieu sur Seine

Le présent avis à la batellerie a pour objet de préciser, de compléter les dispositions des règlements particuliers de police et de porter à la connaissance des usagers certaines informations générales sur la voie d'eau.

Il est pris en application:

- du règlement général de police de la navigation intérieure (annexe du décret du 21 septembre 1973),
- des règlements particuliers de police pour les rivières de Seine, Yonne, Marne canalisée, Oise canalisée, Aisne canalisée, pour les canaux de Saint-Quentin, latéral à l'Oise, de la Sambre à l'Oise, du Nord, de la Somme, de l'Oise à l'Aisne, latéral à l'Aisne, des Ardennes, de l'Aisne à la Marne, latéral à la Marne, de la Marne au Rhin (arrêtés ministériels du 20 décembre 1974 modifiés).
- du règlement particulier de police de la navigation sur la rivière de Seine à Paris (arrêté n°2008-207-5 du 28 juillet 2008).
- de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 1974 modifié réglementant la navigation de plaisance dans la 4^{ème} section de la Seine.
- du règlement particulier du port fluvial de Rouen du 23 octobre 1975 modifié
- du règlement particulier de police de la halte de plaisance de Rouen du 27 juillet 1982
- de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1989 réglementant les escales des bateaux à passagers de navigation intérieure au quai de la Bourse à Rouen.
- des arrêtés préfectoraux réglementant l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques pour les rivières et les canaux dans les départements considérés (voir les spécificités par voies).

Ces documents sont disponibles sur www.Sn-Seine.developpement-durable.gouv.fr (rubrique réglementation fluviale)

Les horaires et modes d'exploitation étant de la compétence de VNF depuis le 1^{er} avril 2009, ceux figurant dans le présent avis sont donnés à titre indicatif. L'ensemble des horaires des voies navigables de France est consultable sur www.vnf.fr.

Tous les avis à la batellerie antérieurs à portée générale sont annulés et remplacés par le présent avis.

Paris, le 23 mars 2011 Le chef du service navigation de la Seine

Jean-Baptiste MAILLARD

J& Noillood

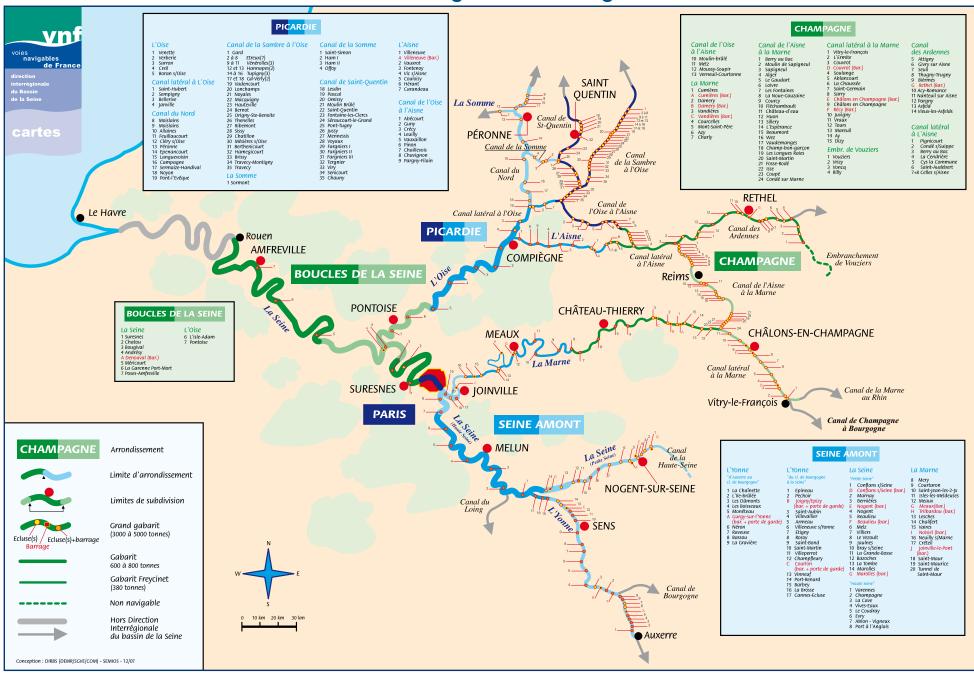
SOMMAIRE



Passe à poissons du barrage d'Andrésy

1. Horaires et modes d'exploitation					
Seine et Yonne					
Oise et voies de liaison avec le Nord					
Marne et voies de liaison avec le Nord et l'Est					
2. Dispositions communes aux voies					
3. Spécificités par voies					
Seine et Yonne					
Basse-Seine					
Traversée de Paris					
Haute-Seine					
Petite-Seine					
Yonne					
Oise et voies de liaison avec le Nord					
Oise					
Canal latéral à l'Oise					
Canal du Nord					
Canal de St-Quentin					
Canal de l'Oise à l'Aisne					
Canal de la Sambre à l'Oise					
Aisne canalisée					
Marne et voies de liaison avec le Nord et l'Est					
Marne canalisée					
Canal latéral à la Marne					
Canal de l'Aisne à la Marne					
Canal latéral à l'Aisne					
Canal des Ardennes					

Les ouvrages de navigation du Bassin de la Seine





Deux types de navigation sont possibles sur le réseau du bassin de la Seine

AVERTISSEMENT

Les horaires et modes d'exploitation étant de la compétence de VNF, depuis le 1^{er} avril 2009, ceux indiqués ci-après sont donnés à titre indicatif.

L'ensemble des horaires des voies navigables de France sont consultables sur le site internet de VNF à l'adresse suivante : www.vnf.fr

Horaires et modes d'exploitation

Dans le cadre des horaires d'ouverture à la navigation :

- La **navigation libre** qui ne nécessite aucune formalité particulière d'annonce
- La **navigation programmée** qui nécessite au préalable que l'usager se soit annoncé auprès du service précisé dans le présent document. L'usager est toutefois assuré de pouvoir bénéficier du passage demandé.

Pause de 20 minutes pour chaque vacation :

Pendant chaque vacation, conformément au droit du travail, l'éclusier en poste est tenu de prendre une pause de 20 minutes. En dehors du secteur automatisé, cette pause sera automatiquement prise entre deux éclusées sans conséquences pour les usagers, en profitant des moments où l'absence du trafic le permettra. Toutefois les jours où l'importance du trafic ne permettrait pas d'appliquer cette disposition, l'éclusier prendra une pause réglementaire entre 10h30 et 10h50 le matin et entre 17h00 et 17h20 l'après-midi lorsque la journée se compose de plus d'une vacation (du lundi au samedi sur la plupart des voies d'eau du bassin de la Seine, et le dimanche sur la Seine aval).

Seine et Yonne



(décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - Jours de fermeture : 1º janvier • dimanche de Pâques • 1º mai • 14 juillet • 11 novembre • Noël

navigation programmée

du lundi au dimanche

navigation libre

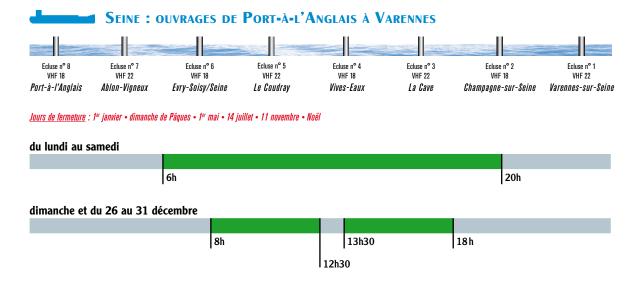


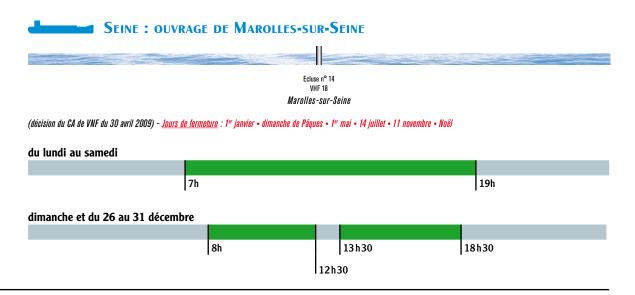
fermeture d'ouvrages

(1) Fermeture à la navigation les veilles (19h à 24h) et lendemains (0h à 7h) du $1^{\rm er}$ ianvier et de Noël.



Seine et Yonne





conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

(1) annonce formulée la veille avant 17h15 ou le jour même avant midi à

Ø 06 63 38 96 27

(1) annonce formulée la veille après 17h15

Ø 06 27 53 81 71

Seine: OUVRAGES DE LA GRANDE-BOSSE AU VEZOULT Ecluse nº 8 Ecluse nº 11 Ecluse nº 9 VHF 18 VHF 18 VHF 18 Le Vezoult La Grande-Bosse Jaulnes <u>Jours de fermeture</u> : 1^{er} janvier • dimanche de Pâques • 1^{er} mai • 14 juillet • 11 novembre • Noël du lundi au vendredi (1) 8h 13h30 18h 12h30

12h

14h

17h

l_{9h}



samedi et dimanche et du 26 au 31 décembre

SEINE : OUVRAGES DE VILLIERS-SUR-SEINE À NOGENT-SUR-SEINE



Jours de fermeture : 1er janvier • dimanche de Pâques • 1er mai • 14 juillet • 11 novembre • Noël

du lundi au vendredi



samedi et dimanche et du 26 au 31 décembre



conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés : accompagnement

(1) annonce formulée la veille avant 17h15 ou le jour même avant midi à

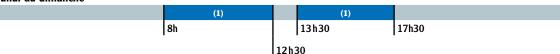


Seine : ouvrages de Bernières à Conflans-sur-Seine



(décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - <u>Jours de fermeture</u> : tous les jours fériés

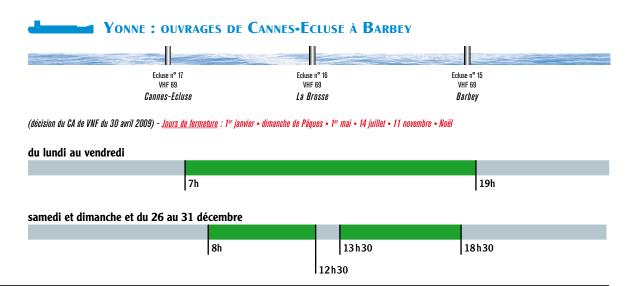
du lundi au dimanche



conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés : accompagnement

(1) annonce formulée la veille avant 16h00 ou le jour même avant midi à

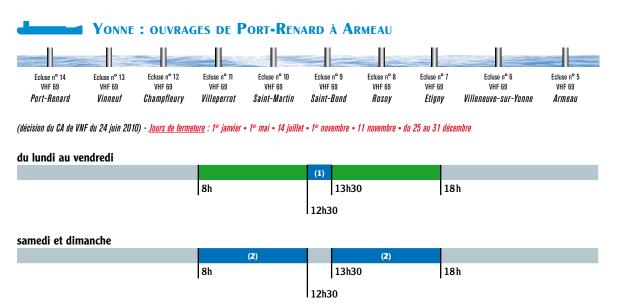
Ø 06 27 53 81 75

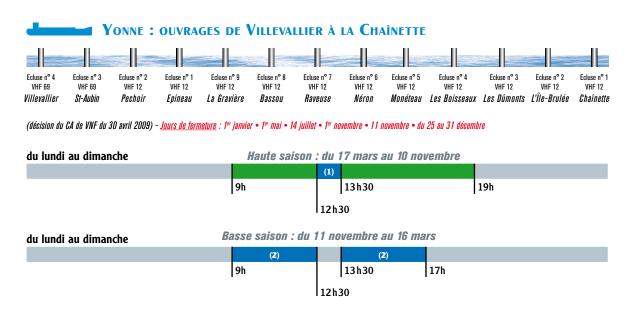


conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

annonce et demande de passage formulées à 🗸 06 63 39 16 60

- (1) demande de passage le jour même avant 12h00
- (2) annonce de passage 3h avant le jour même ou la veille avant 16h00
- exploitation par accopagnement sur deux écluses



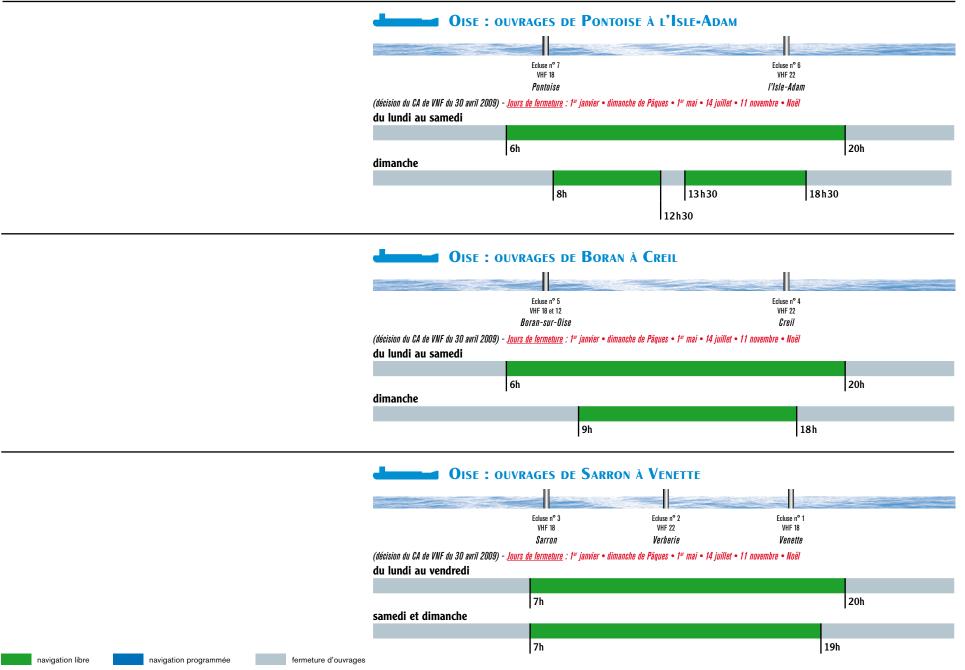


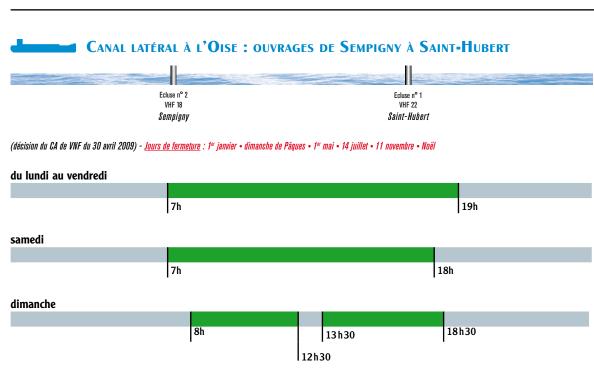
conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés : accompagnement

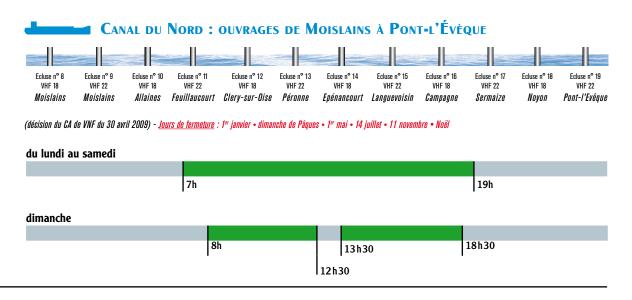
annonce et demande de passage formulées à 60 06 63 39 16 60

- (1) demande de passage le jour même avant 12h00
- (2) annonce de passage 3h avant le jour même ou la veille avant 16h00
- exploitation par accompagnement avec regroupement sur quatre écluses

Oise et voies de liaison avec le Nord







Les heures de fonctionnement du toueur du **tunnel de Riqueval** sont les suivantes :

•départ des rames de Riqueval : 7h10 & 15h10
•départ des rames de Vendhuile : 9h30 & 17h00

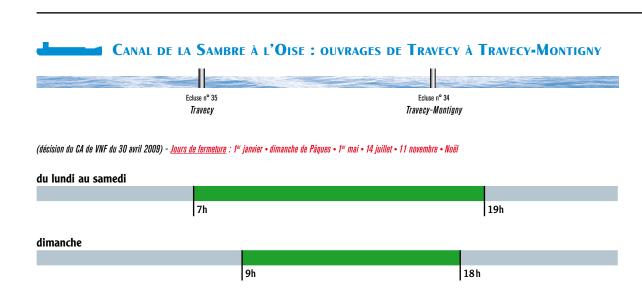
Jour de fermeture : tous les dimanches



dimanche

CANAL DE SAINT-QUENTIN: OUVRAGES DE CHAUNY À TERGNIER Ecluse n° 35 Ecluse n° 34 Ecluse n° 33 Ecluse n° 32 Chauny Sénicaurt Viry Tergnier (décision du CA de VWF du 30 avril 2009) - Jours de fermeture: 1er janvier • dimanche de Pâques • 1er mai • 14 juillet • 11 novembre • Noël du lundi au samedi 7h

18h



8h30

Les heures d'ouverture du **Pont de Travecy** sont les suivantes :

- du lundi au samedi de 7h00 à 19h00
- dimanche de 9h00 à 18h00

conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

annonce de passage formulées à la subdivision de Saint-Quentin

Ø 06 23 05 78 00

(1) annonce de passage la veille avant 15h30 pour un passage du mardi au vendredi et le vendredi avant 15h30 pour un passage le samedi ou le lundi.

CANAL DE LA SAMBRE À L'OISE : OUVRAGES DE THENELLES À BRISSY



(décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - <u>Jours de fermeture</u> : tous les jours fériés et les dimanches

du lundi au samedi

(1)		(1)		
8h30		13 h 30	17h30	
	12h3	12h30		

conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

annonce de passage formulées à la subdivision de Saint-Quentin

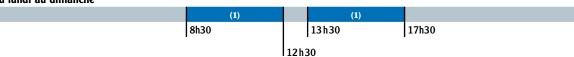
6 06 23 05 78 00

- (1) annonce de passage la veille avant 15h30 pour un passage du mardi au vendredi et le vendredi avant 15h30 pour un passage le lundi.
- exploitation en poste fixe pouvant passer au mode par accompagement en fonction du trafic



(décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - <u>Jours de fermeture</u> : tous les jours fériés

du lundi au dimanche



navigation libre

navigation programmée

fermeture d'ouvrages

CANAL DE LA SOMME : OUVRAGE DE SORMONT Ecluse nº 1 Sormont (décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - Jours de fermeture : 1º janvier • dimanche de Pâque • 1º mai • 14 juillet • 11 novembre • Noël Haute saison : 1er avril au 31 octobre du lundi au dimanche 9h 13h30 18h 12h30 Basse saison : 1er novembre au 31 mars du lundi au samedi (1) (1) 8h30 13h30 17h30 12h30

conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

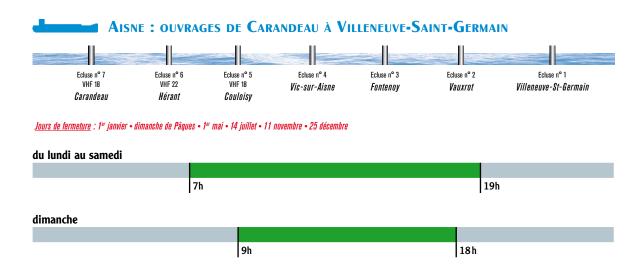
annonce de passage formulée à la subdivision de Péronne

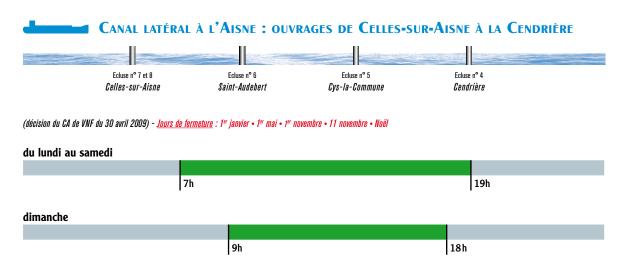
Ø 03 22 84 74 40

(1) pour le passage du mardi au samedi : annonce la veille avant 15h00

pour le passage le lundi : annonce le vendredi avant 15h00

> La section d'Offoy à l'écluse de Saint-Simon sur le canal de la Somme est fermée jusqu'à nouvelle délibération.





Oise et voies de liaison avec le Nord

CANAL DE L'OISE À L'AISNE : OUVRAGES D'ABBECOURT À PARGNY-FILAIN



(décision du CA du 8 octobre 2009) - Jours de fermeture : 1er janvier • dimanche de Pâques • 1er mai • 14 juillet • 11 novembre • Noël





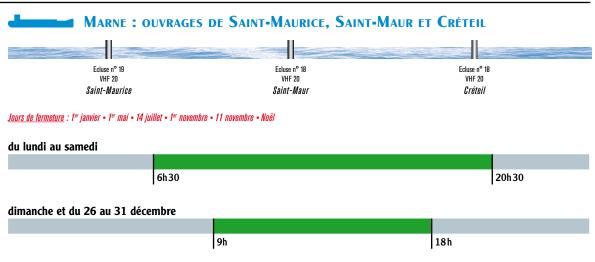
CANAL DE L'OISE À L'AISNE : OUVRAGES DU SOUTERRAIN DE BRAYE-EN-LAONNOIS À VERNEUIL-COURTONNE



(décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - <u>Jours de fermeture</u> : 1^{er} janvier • 1^{er} mai • 1^{er} novembre • 11 novembre • Noël



Marne et voies de liaison avec le Nord et l'Est



conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

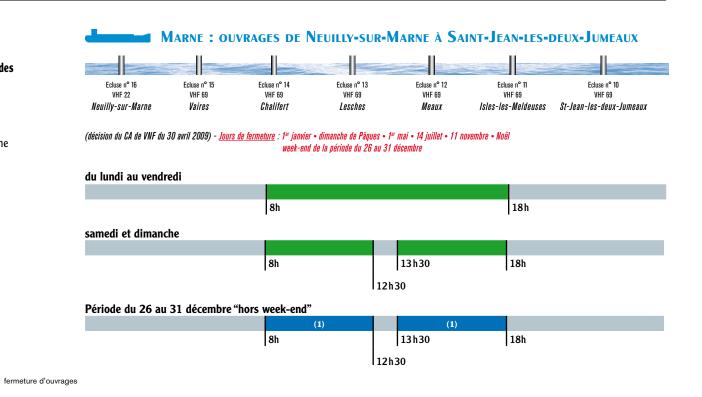
annonce de passage formulées à la subdivision de Meaux

Ø 01 60 24 76 76

navigation libre

(1) annonce 3 heures avant l'heure du passage souhaité le jour même ou la veille (le vendredi pour le lundi) avant 15h00

navigation programmée



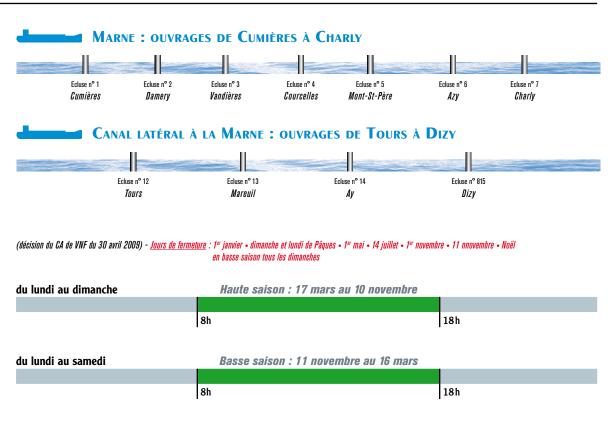
MARNE: OUVRAGES DE MÉRY A COURTARON Ecluse nº 8 Ecluse nº 9 VHF 69 VHF 69 Méry Courtaron (décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - Jours de fermeture : 1º janvier • dimanche de Pâques • lundi de Pâques • 1º mai • 14 juillet • 1º novembre • 11 novembre • Noël et en basse saison tous les dimanches, et week-end de la période du 26 au 31 décembre. du lundi au vendredi Haute saison : 1er avril au 31 octobre 8h 13h30 18h 12h30 samedi et dimanche 8h 13h30 18h 12h30 Basse saison : 1er novembre au 31 mars du lundi au vendredi 8h 18h samedi 8h 13h30 18h 12h30 Période du 26 au 31 décembre "hors week-end" 8h 13h30 18h

12h30

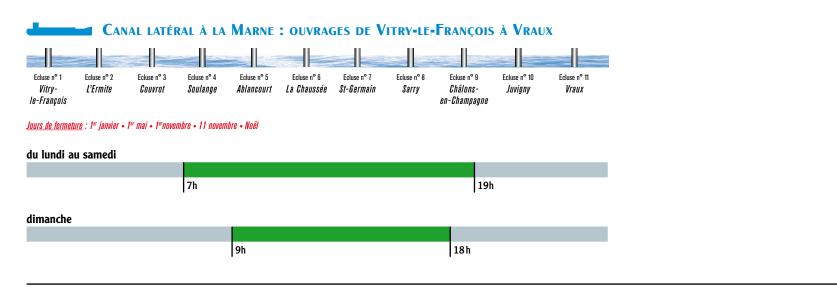
conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

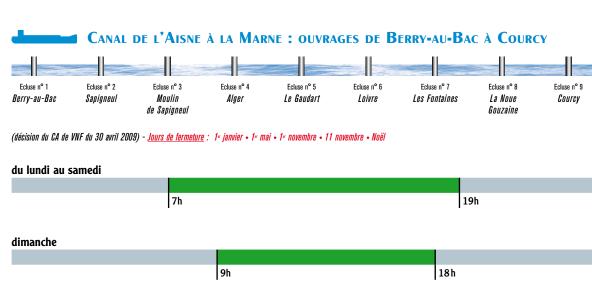
- (1) annonce formulée le jour même avant 12h00 à la subdivision de Meaux \bigcirc 01 60 24 76 76
- (2) annonce formulée la veille avant 16h00 ou le jour même avant 12h00 pour un passage l'après-midi et le vendredi avant 15h00 pour le samedi et le lundi matin à la sudivision de Meaux
- © 01 60 24 76 76

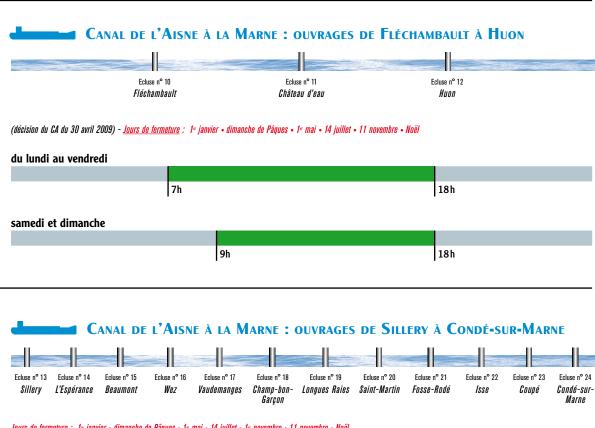
 (3) annonce formulée le vendredi avant 15h00 à la subdivision de Meaux
- Ø 01 60 24 76 76



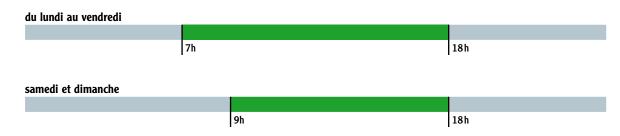
Marne et voies de liaison avec le Nord et l'Est

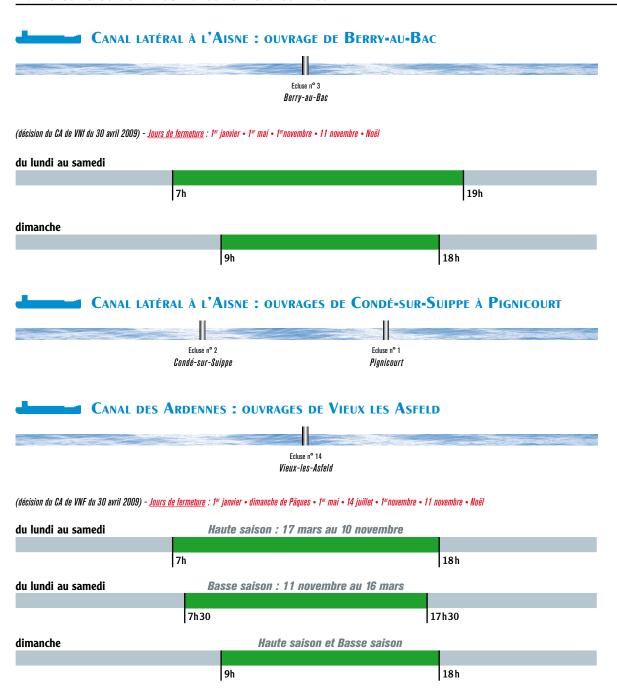


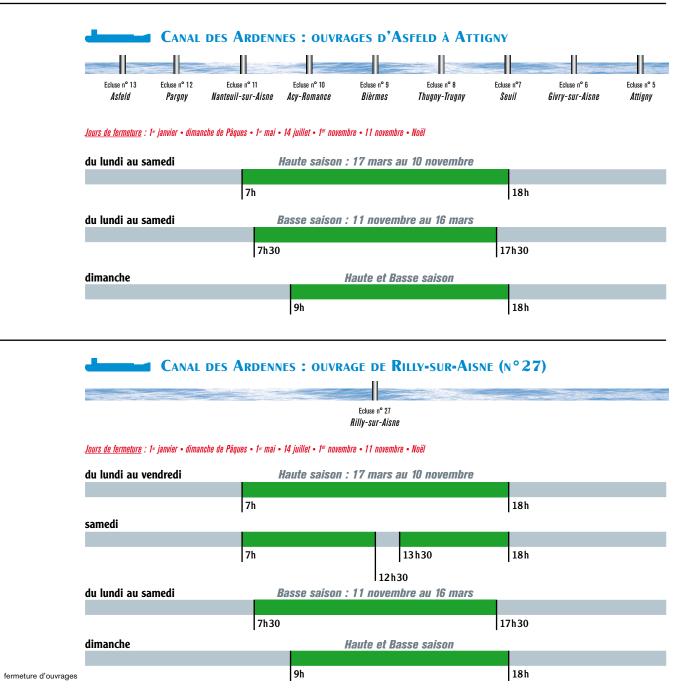












navigation libre

navigation programmée

■ EMBRANCHEMENT DE VOUZIERS : OUVRAGES DE RILLY-SUR-AISNE (N°4) À VOUZIERS Ecluse nº 4 Ecluse nº 3 Ecluse nº 2 Ecluse nº 1 Rilly-sur-Aisne Voncq Vrizy **Vouziers** (décision du CA de VNF du 30 avril 2009) - <u>Jours de fermeture</u> : tous les jours fériés (sauf dimanche et lundi de Pentesôte, Ascension et 8 mai) et en basse saison tous les dimanches du lundi au dimanche Haute saison : 17 mars au 10 novembre **(1)** 7h 13h30 18h 12h30 du lundi au samedi Basse saison : 11 novembre au 16 mars (2) (2) 7h30 13h30 17h30 12h30

conditions de mise en place de la navigation programmée et modes d'exploitation associés

annonce de passage formulée à la subdivision de Rethel - centre d'exploitation du PCS de Rilly s/Aisne **© 03 24 71 44 11**

- (1) annonce de passage la veille avant 15h30 pour un passage du mardi au samedi et le vendredi avant 15h30 pour un passage le dimanche ou le lundi
- (2) annonce de passage la veille avant 15h30 pour un passage du mardi au samedi et le vendredi avant 15h30 pour un passage le lundi
- (1) et (2) exploitation par accompagnement